

**CONCOURS PROFESSIONNEL
DE CADRE SUPERIEUR DE SANTE FILIERE INFIRMIERE**

2 POSTES d'Infirmière Cadre Supérieur de Santé Paramédical à POURVOIR
au C.H.U. de POITIERS

JURY d'ADMISSION du 18/01/2017

Pour faire suite à l'admissibilité de Mesdames ARBUTINA Marlène et JOULAIN Laurence au concours professionnel de cadre supérieur de santé filière infirmière prononcée par le jury en date du 18/01/2017,

Vu les entretiens oraux d'admission des deux candidates qui se sont tenus le 18/01/2017 à partir de 9h30 et qui ont permis au jury composé comme suit :

**Le Directeur de l'établissement
organisateur du concours ou son
représentant Président**

Madame GUERRAZ, Présidente du Jury
Directeur des Ressources Humaines
CHU de POITIERS

**Un membre des corps de
personnels de direction**

Madame RICHARD Sylvie
Directeur des Ressources Humaines
Groupe Hospitalier NORD VIENNE

Un Directeur des Soins

Madame IMBERT Martine
Coordonnateur Général des Soins
CHU de POITIERS

Le président de la CME

Monsieur DEBAENE Bertrand
Président de CME
CHU de POITIERS

**Un Cadre Supérieur de Santé
Paramédical issu de la filière
au titre de laquelle le concours est
ouvert**

Madame BETHUNE Valérie
Infirmière Cadre Supérieur de Santé
Groupe Hospitalier Nord Vienne

d'apprécier les motivations, les qualités professionnelles et l'aptitude des candidates à exercer en tant que Cadre Supérieur de Santé Paramédical,

LE JURY DECLARE :

ARBUTINA Marlène

Admise ☒ 2.
Non admise ☐

JOULAIN Laurence

Admise ☒ 1-
Non admise ☐

Signature des Membres du Jury

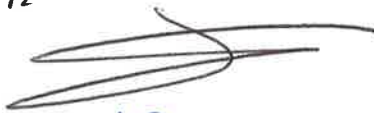
POITIERS, le 18 janvier 2017

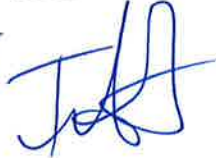
La Présidente du Jury

Sylvie Richerand. 



Sophie GUERRAZ

B. DEBARTIS 

A. Imbert 

V. BETHUNE 